



Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne! Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), c'est possible

La Communauté de Communes des Sablons lance son Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Le GNAU est une plateforme en ligne gratuite permettant de déposer tous vos dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme en quelques clics.

Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU.

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier. La Commune, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

À NOTER : Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Vous trouverez toutes les informations utiles en vous rendant dans l'espace Urbanisme-GNAU du site de la communauté de communes des Sablons. http://cc-sablons.com/